

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR
OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Une entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 0046470

- Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1657 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : CHRAÏBI ABDELMALEK

Date de naissance : 01/06/1953

Adresse : 15, Rue El caïd Ahmed Casa

Tél. : 0661253157 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 17/09/2019

Nom et prénom du malade : CHRAÏBI Abdelmalek Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : H.T.A. + Dépression

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 24/10/19

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



Dr. Ilhame HJIAJ Ep. BENOMAR

الدكتورة إلهام احجيج بنعمر

Cardiologie Adulte et Pédiatrique

Diplômée de la faculté de Médecine de Liège Belgique

Ancienne Interne des Hôpitaux Montpellier et Paris - France

إختصاصية في أمراض القلب للكبار و الأطفال



MXGS0061



6 118001 130276
COSYREL 5mg/10mg - O
30 comprimés pelliculés sécables
PPV : 98,10 DH
Servier Maroc - Casablanca

MXGS0061



6 118001 130276
COSYREL 5mg/10mg - O
30 comprimés pelliculés sécables
PPV : 98,10 DH
Servier Maroc - Casablanca

Casablanca, le : 17/09/19

Nom : Dr CHRAIBI Abdelmalek

98,10 x 2
19/09/20
10 Cosyrel 5/10

Kardégic 75

Seroplex 10

Lex-mil 1/2

30,40 x 3
92,10
240,00 x 3
96,00

1248,30 et 3moy

LOT : 19E001
PER : 10/2020
KARDEGIC 75MG SACHETS B30
P.P.V : 30DH70
6 118000 061847

LOT : 19E001
PER : 10/2020
KARDEGIC 75MG SACHETS B30
P.P.V : 30DH70
6 118000 061847

LOT : 19E001
PER : 10/2020
KARDEGIC 75MG SACHETS B30
P.P.V : 30DH70
6 118000 061847

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH
6 118001 184989

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH
6 118001 184989

Dr Ilhame HJIAJ
Cardiologie Adulte et Pédiatrique
19, Rue de Rome, Agadir
Sas. Carre d'Or
SM: 061 71

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH
6 118001 184989

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenata Ain sebaa Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH
6 118001 184989

ECG

Dr HJIAJ Ilhame

- Tél :0522815454 - Fax :0522825454

NOM:CHRAIBI Abdelmalek

ID :

Genre :Homme

Age :66

DOB :01-06-1953

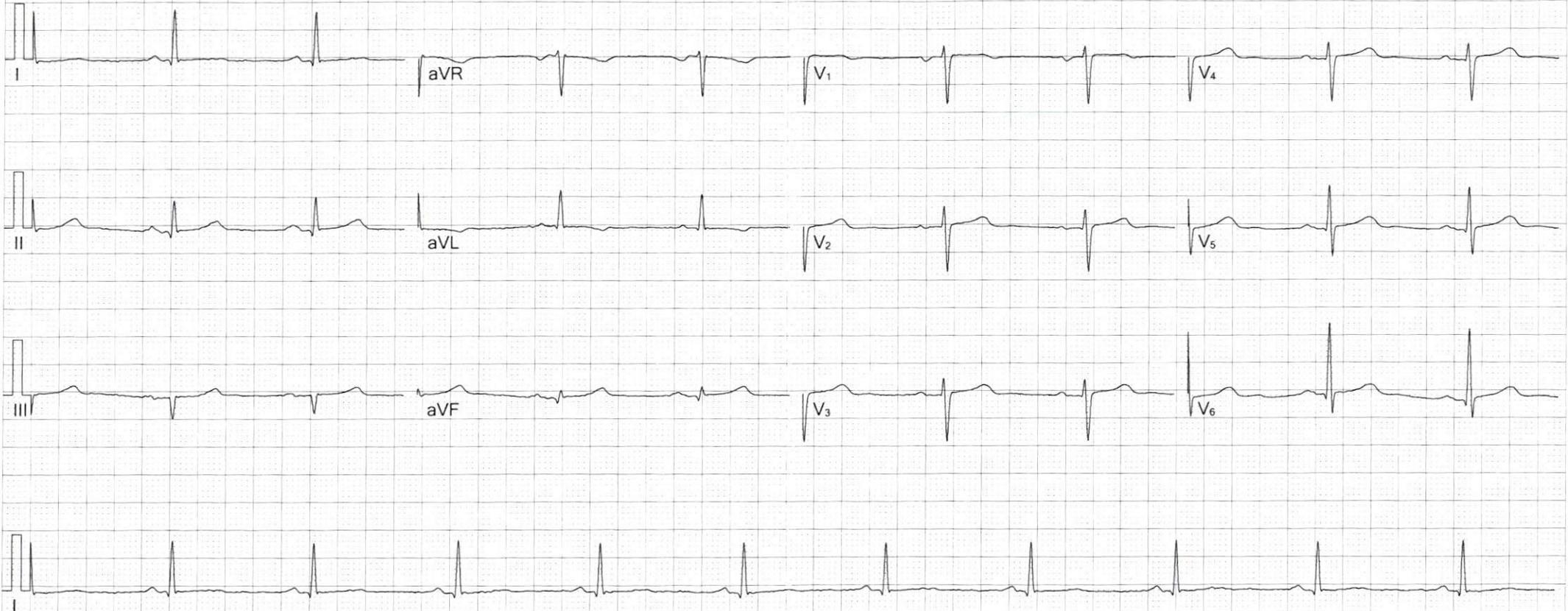
Date Test:17-09-2019 16:09

Case #:

Investigation #:

Médecin Référent:Dr HJIAJ Ilhame

10mm/mV 25mm/s



Fréquence :	1000 Hz	Interval.PR :	173 ms
Durée ECG:	26 s	Interval.QT :	407 ms
FC :	58 bpm	Interval.QTc :	400 ms
Durée P :	102 ms	Axe P :	48.1°
Durée QRS :	72 ms	Axe QRS :	7.1°
Durée T :	305 ms	Axe T :	72.6°

Suggestion :
Total Batts 25, Batts Normaux 25,Bradycardie,*** ST plat en latéral haut.

TA: MS/75

Filtre Principal:On Filtre ADS:On

Signature Médecin: